

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1884.

TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SCOLAIRE.

Ordre du jour proposé par M. GUILLERY.

LA CHAMBRE,

Constatant que les actes odieux commis ou inspirés par le clergé catholique, en vue d'entraver l'exécution d'une loi, n'ont pas trouvé de défenseurs au sein du Parlement ;

Considérant que la commission d'enquête, en révélant ces actes, et en faisant connaître l'état de l'enseignement en Belgique a rendu au pays un service signalé ;

Approuve entièrement la conduite de la commission d'enquête et passe à l'ordre du jour.

JULES GUILLERY.

Ordre du jour proposé par M. MALOU.

La Chambre, regrettant les procédés et les dépenses de la commission d'enquête, passe à l'ordre du jour.

J. MALOU.
